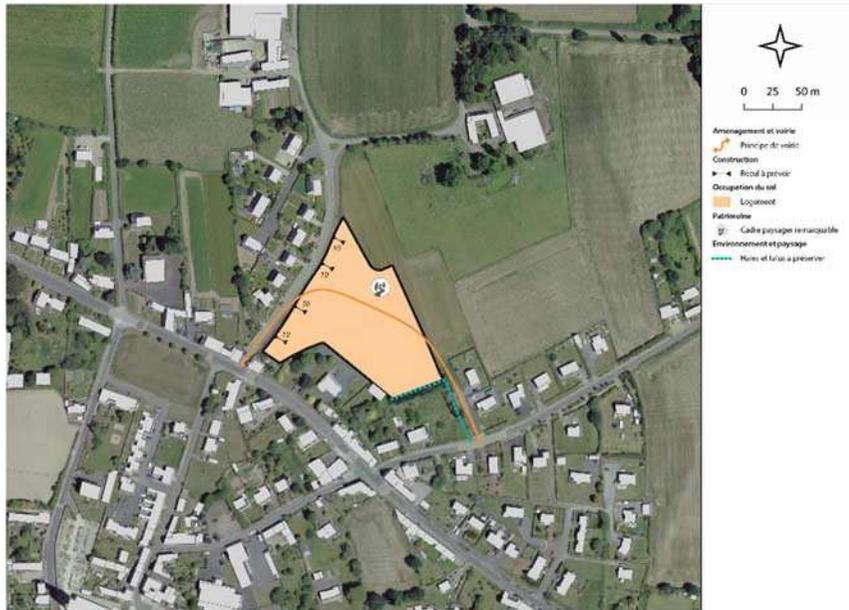


SECTEUR 3. RUE DE TY COZ



Au nord de la Grand Route, le secteur est destiné à accueillir de nouveaux logements.

Le talus existant, au sud, doit être préservé. Au vu de l'environnement, un traitement végétalisé des limites séparatives doit être prévu.

Une voie principale doit être créée entre la rue de Ty Coz et la rue Ti Nevez. Cette voie peut être doublée par des dessertes internes.

Au niveau de la rue de Ty Coz, les constructions doivent respecter un recul de 10 mètres.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

<b>Superficie :</b>	1,10 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	12 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	13		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	1		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2027-2030		